

Réunion du Conseil Municipal

Lundi 30 Mai 2016

COMPTE RENDU

Présents : Messieurs BAUDOUX, DEWAELE, DUFOUR-LEFORT, DURSENT, JACQUINET, LAGRENE, MOREELS, PALMISTE, PIETTON Jean-Marie, VOLKAERT, WAGER, WATREMEZ et Mesdames ADELINET, DEMILLY, DENYS, LASNE, N'DIAYE, PERRE, ROHRMANN, TOURNAY et WEIDICH. (21 membres).

Ont donné procuration : Messieurs DAIL (à M. BAUDOUX), DELBAUVE (à M. VOLKAERT), DURIEUX (à Mme DENYS), PIETTON Loïc (à M. PALMISTE) et Mesdames DUVAL (à M. PIETTON Jean-Marie), LEFEBVRE (à Mme DEMILLY) et LEROY (à M. DEWAELE). (7 membres).

Etait excusé : Monsieur DEMATTE.

Monsieur Michel DEWAELE, PREMIER ADJOINT, a été nommé secrétaire.

Après avoir fait l'appel, Monsieur Baudoux soumet l'ajout de deux points en additif au vote des élus. Cette proposition est acceptée à la majorité moins deux abstentions.

A la veille de deux rendez-vous importants, Monsieur le Maire souhaite informer ses collègues sur le Congrès des Maires de France (AMF), organisé les 31 Mai et 1 et 2 Juin à Paris. Plusieurs temps forts ont eu lieu lors de ce rendez-vous annuel de l'AMF dont Monsieur Baudoux est l'un des membres du comité directeur. On peut citer les sujets suivants : baisse des dotations de l'Etat et des ressources financières, place de la commune dans le nouveau paysage institutionnel avec l'évolution des périmètres intercommunaux, santé et accès aux soins, conditions d'attractivité des territoires ruraux, outils de redynamisation du commerce local, prévention de la radicalisation, Europe et migrations, politiques culturelles et patrimoine, communication publique locale....

Dans la foulée du Congrès, c'est vers l'Allemagne et la ville jumelée de Quedlinburg que se porte le propos puisque les 3, 4 et 5 Juin étaient célébrés les 25 ans du renouvellement du jumelage. Le comité de Jumelage, emmené par Michel Wager, a travaillé de nombreuses semaines en lien avec le comité allemand et le nouveau maire de Quedlinburg afin que soient réaffirmés les liens d'amitié et de solidarité entre les deux villes. 4 élus et 13 membres du Comité aulnésien ont ainsi été reçus à cette occasion.

Revenant ensuite sur les bonnes critiques qui ont accompagné la présentation du Film Willy 1^{er} (avec Daniel Vannet) au Festival de Cannes (*), Monsieur le Maire en profite pour souligner que le combat contre l'illettrisme n'est pas inscrit dans le Contrat de Plan Etat région et qu'à ce titre l'avenir d'associations comme Mots et Merveilles est précaire puisque remis en question chaque année dans le cadre des attributions de subventions. Sur ce point, il est rappelé que la ville d'Aulnoye-Aymeries soutient Mots et Merveilles en mettant gracieusement les locaux de la rue la Fontaine à disposition et en assumant une partie des charges de fonctionnement.

Dans un autre registre, sportif, cette fois, le Maire salue l'implication et l'investissement de deux figures locales dans le sport aulnésien. Jean-Claude Lalau qui quitte la présidence du Basket féminin après avoir porté le club pendant 13 ans et avoir assuré son entrée en niveau professionnel. Hughes Delvallée, ensuite, Président fondateur du SAHB, qui n'a eu de cesse de faire monter le handball féminin qui laisse lui aussi le poste de président tout en restant présent dans la vie du club dont l'objectif est d'atteindre la D2 en 2017.

Pour terminer, Monsieur le Maire se félicite du travail entrepris par les services afin de faire entrer de bonnes habitudes dans la restauration scolaire. En effet, dans le cadre de l'application de l'agenda 21 engagé par les services municipaux et l'adjoint en charge de l'environnement, les animateurs et ATSEM seront sensibilisés aux notions de développement durable, de recyclage afin de les transmettre aux enfants et de réduire le gaspillage alimentaire.

(* Télérama, Mai 2016 : « L'Histoire de Willy 1er, c'est un peu celle de l'acteur Daniel Vannet, qui, comme Willy, a vécu très tard chez ses parents, et décidé un jour de rompre avec son illettrisme grâce à une association, tout en partant vivre à neuf kilomètres de sa famille. Pour Hugo Thomas, l'histoire de Daniel s'apparente à une véritable « *mini-success story* » : « *Quand on a écrit notre court métrage Perrault, la Fontaine, mon Cul, on s'est documentés sur l'illettrisme*, explique-t-il. *On est alors tombés sur un reportage de France 2. On y suivait Daniel dans son apprentissage de la lecture, grâce à l'association Mots & Merveille.* » Les compères ont alors écrit le court métrage en pensant à lui. « *Et à force d'y réfléchir, on s'est dit, pourquoi prendre quelqu'un d'autre pour jouer Willy ? Alors que Daniel est si singulier...* »..... « *Daniel Vannet est bluffant : tout à tour victime émouvante, personnage lunaire attachant ou capable de bouffées de colère et d'amertume inquiétantes, il porte le film sans effort apparent*».

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES

1) Comptes administratifs

- Ville

Section investissement : 21 Pour – 4 abstentions – 3 Contre

Section Fonctionnement : 21 Pour – 4 abstentions – 3 Contre

- La Florentine

Section investissement : 21 Pour – 4 abstentions – 3 Contre

Section Fonctionnement : 21 Pour – 4 abstentions – 3 Contre

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil et laisse le premier adjoint présider le vote des comptes administratifs. Il est décidé de procéder à un vote par section.

2) Comptes de gestion

- Ville

- La Florentine

Vote : 21 Pour – 4 abstentions – 3 Contre

3) Affectations de résultats

- Ville

- « Florentine – Centre Ville »

Vote : 21 Pour – 4 abstentions – 3 Contre

4) Vote des Subventions 2016 aux associations et aux clubs sportifs

Vote de subventions	2015	PROPOSITION 2016
Théâtre de chambre	49000	49000
Jeune théâtre international Pasolini	19500	19500
Orchestre Coecilia	5100	5100
Fleurs et lumières	2070	2070
Josquin des prés	1605	1605
Association Contact	1525	1525
ADPA (danse - Recquignies)	1500	1500
Association vitacité (projet habitant)	1100	1100
Bécane club de Mormal	1098	1098
Association batterie fanfare	800	800
Secours populaire Aulnoye-Aymeries	500	500
Sté accordéonistes aulnésiens	430	430
Secours catholique	350	350
Union nationale combattants	150	150
Cimade (étrangers sans papiers Maubeuge)	150	150
Association pour le don du sang	150	150
Ass cheminots combattants	137	137

Il est rappelé que les comptes de gestion de chaque association sont dûment contrôlés et que l'octroi de subvention n'est nullement automatique. Sans demande annuellement formulée et complète, la municipalité ne verse pas de subvention. Monsieur Pietton Jean-Marie s'interroge sur le versement d'une subvention à l'ADPA Recquignies. Renseignement pris, il s'agit bien d'une association officiant sur la commune mais dont la présidente réside à l'étranger. Il est donc demandé au Service Financier de revoir le tableau afin de clarifier l'appellation. A propos de la Cimade, il est spécifié que bien que basé à Maubeuge, le collectif œuvre pour l'ensemble de la Sambre-Avesnois. Enfin, Monsieur Jacquinet interroge le Conseil quant à l'absence de l'Association des Amis de la Rue Piétonne. Il lui est expliqué que l'association n'a pas demandé de subvention et que le soutien de la commune est logistique et matérielle lors des manifestations festives.

Vote : Unanimité

5) Délibération modificative pour le versement de la part de la subvention « FISAC-CCI » et de la part ville aux habitants

Fichier joint

Vote : Unanimité

6) Pré paiement pour la régie unique avec règlement sur services faits

Il a été décidé lors du Conseil Municipal de juin 2012 de mettre en place une régie unique avec règlements des prestations sur services faits. Ce système a satisfait bon nombre de familles et a facilité l'organisation de la grande majorité des recouvrements.

Il est cependant mis en évidence de récurrents impayés et la nécessité pour la ville d'abonder sa trésorerie de façon régulière. Depuis 2 ans, un effort des services municipaux et du trésor public a été mené pour réduire les impayés mais certaines situations débitrices persistent.

Il est donc proposé d'abandonner la facturation sur service fait pour les activités de restauration, d'Accompagnement Educatif et Accueil Périscolaire au profit du prépaiement.

Principe de fonctionnement :

- Ce système répond au principe du « paiement d'avance ».
- Les familles approvisionnent un compte famille courant août pour un fonctionnement au 1^{er} septembre 2016.
- Un seuil débiteur de 10€ est toléré afin de ne pas bloquer l'accès aux activités et laisser à la famille le temps de réapprovisionner son compte via le portail internet ou le régisseur municipal.

Le Conseil Municipal est sollicité pour valider cette modification de la Régie Unique.

Monsieur le Maire souligne bien que ces modifications de fonctionnement s'appuient sur un seuil de tolérance de 10 € permettant aux enfants et familles de ne pas être sanctionnés pour un oubli ou problème passager.

Vote : Unanimité

7) Marché de restauration

Le marché de restauration arrivant au terme de son avenant de prolongation fixé au 30 Juin 2016, un avis d'appel public à concurrence a été relancé, selon délibération n°271 du 15 Septembre 2009 portant délégation de compétences du conseil municipal en faveur de Monsieur Le Maire.

Cette consultation s'inscrit dans le cadre d'une procédure adaptée en application du décret 2016-360 du 25 Mars 2016 et de l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 (article 28).

Malgré 7 retraits de dossiers, un seul prestataire s'est porté candidat, soit la société API RESTAURATION HAINAUT, Parc d'activités de la vallée de l'Escaillon, 59224 THIANT.

Le cahier des charges ayant été bâti de manière plus ambitieuse (comprend l'entretien et la maintenance du matériel de cuisine), le montant de l'offre remise est sensiblement identique au coût réellement payé en 2015.

Le Conseil Municipal est invité à entériner les propositions de la commission d'appel d'offres.

Ce nouveau marché engage la ville (restaurant scolaire), le CCAS (EHPAD) et la société API jusqu'en décembre 2018. Le précédent ayant été conclu en 2013. L'adjoint en charge des questions d'environnement et d'écologie insiste sur l'engagement d'API et de la commune pour développer les circuits courts et les produits bio. On peut d'ailleurs souligner que la société de restauration a accepté que soit inscrit dans son

cahier des charges l'emploi de 40 % de produits bio. Enfin, dans ce nouveau marché, le prestataire prend également en charge les petites réparations et l'entretien du matériel. La ville restant propriétaire du gros matériel.

Vote : Unanimité

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

8) Désignation d'un représentant pour le SMTUS

Le 15 Mars 2016, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte de Transports Urbains de la Sambre (SMTUS) a décidé par délibération de créer une commission d'indemnisation des riverains de la rue Paul Vaillant Couturier qui subiraient un préjudice anormal lié aux travaux. Cette délibération prévoit que la commune d'Aulnoye-Aymeries y soit représentée. Compte tenu du planning des travaux, la commission se réunira si son utilité s'avère nécessaire vers la fin de l'année.

Le Bureau Municipal propose de désigner Laurent LAGRENÉ.

Cette proposition est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

Vote : 26 Pour – 2 abstentions

9) Cas de Monsieur Daniel RAOULT : géomètre

La sous préfecture alerte la collectivité de la non validité de la délibération prise en date du 17 février 2015 (suite au CM du 12/02/2015) pour que le géomètre perçoive une indemnité annuelle de 2 000 €

Il est d'usage désormais qu'un contrat de vacataire soit établi.

L'aval du Conseil Municipal est sollicité quant à la rédaction de ce contrat.

Vote : Unanimité

10) Demande de délégation de pouvoir en audience

Suite à l'incendie du préau de l'école Socquet en date du 27 novembre 2011, les individus sont comparus une première fois le 6 mai 2016.

Le Tribunal demande une délégation de pouvoir votée en Conseil Municipal en vue d'une prochaine audience.

Proposition de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire propose de désigner Nicole Demilly, titulaire et Michel Wager, suppléant. Tous deux auront la charge de représenter les intérêts de la commune lorsque celle-ci aura été victime de dégradations et autres dommages.

Vote : 26 Pour – 2 abstentions

11) Renouvellement du CDD d'un agent à compter du 1^{er} juillet

Dans le cadre de l'article 3-3-2^e alinéa de la loi 84-53 du 26 janvier 1984,

A compter du 1er juillet 2016, renouvellement d'une création de poste de contractuel chargé d'études et de missions à raison de 35 heures par semaine pour exercer les missions ou fonctions suivantes auprès du Maire et du Directeur Général des Services pour proposer des outils visant à optimiser les ressources internes : les études préalables à la décision, diagnostics et audits internes, la concertation en direction des agents et amélioration des relations sociales, l'accompagnement de l'expérimentation liée à l'évaluation des agents en collaboration avec les équipes encadrant, feront l'objet d'un nouveau plan d'actions et de gestion des ressources internes pluriannuel renouvelé.

Cet emploi sera occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée contractuel de 3 ans compte tenu des besoins des services, en application de l'article 3-3-2^e de la loi n°84-53 du 26/01/1984.

L'agent devra justifier d'un diplôme d'études supérieures correspondant au niveau I, à dominante management d'équipe et développement de compétences, spécialisé en ressources humaines, et d'une solide expérience dans ce domaine. Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A, par référence à l'indice brut 588 de la grille indiciaire du cadre d'emplois des Attachés territoriaux.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le renouvellement de ce CDD à compter du 1^{er} Juillet.

Vote : 26 Pour – 2 abstentions

12) Modification du tableau des emplois permanents pour avancements de grades 2016

NB de SUPPRESSION :		NB de CREATION :		DATE
1	Adjoint territorial du patrimoine 2 ^e cl	1	Adjoint territorial du patrimoine 1 ^{ère} cl	01/07/2016
1	Technicien territorial	1	Technicien territorial Principal 2 ^e cl	01/09/2016
1	Adjoint d'animation 2 ^e cl	1	Adjoint d'animation 1 ^{ère} cl	01/07/2016
4	Adjoint technique 1 ^{ère} cl	4	Adjoint technique Principal 2 ^e cl	01/07/2016

Lors du Conseil Municipal, il conviendra de :

- supprimer 1 poste d'Adjoint administratif 2^e classe au 01/12/16
- créer 1 poste d'Adjoint administratif 1^{ère} classe au 01/12/16

Le Conseil Municipal est invité à autoriser la modification du tableau des emplois permanents tels que présentée ci avant.

Vote : 26 Pour – 2 abstentions

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

13) Vente d'un véhicule

Vente du Scénic immatriculé 868 DCP 59 (ancien véhicule de fonction du DGS)

Ce véhicule n'a plus l'utilité d'être dans notre parc.

L'estimation à l'argus est de 2 726 €

Une proposition de rachat a été faite à 2 700 €

Le Bureau Municipal ayant émis un avis favorable, l'accord du Conseil Municipal est sollicité.

Vote : 26 Pour – 2 abstentions

DIRECTION DE L'URBANISME

14) Rue du Foyer – Rétrocession de Promocil à la ville

Au titre des rétrocessions de voiries des diverses opérations de construction menées par PROMOCIL à la Ville d'AULNOYE AYMERIES, moyennant l'euro symbolique, une parcelle cadastrée Section AC 637 pour 46a 18ca n'a pas été inscrite dans la délibération n°271 du 29 Mars 2016 actant du principe de ces rétrocessions à l'euro symbolique. Il convient donc de valider cette cession.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser cette rétrocession.

Vote : 26 Pour – 2 abstentions

15) Vente d'une parcelle

Un habitant de la commune de Leval souhaite acquérir un bout de la parcelle AE 195 (environ 15 mètres de profondeur) afin d'agrandir son terrain et d'y construire un garage.

Il s'engage à remblayer et nettoyer le terrain.

Il s'engage à prendre en charge tous les frais liés à cette transaction. (Notaire, géomètre).

L'évaluation domaniale est en cours.

Le Bureau Municipal ayant émis un avis favorable, le Conseil Municipal est invité à autoriser la vente de cette parcelle.

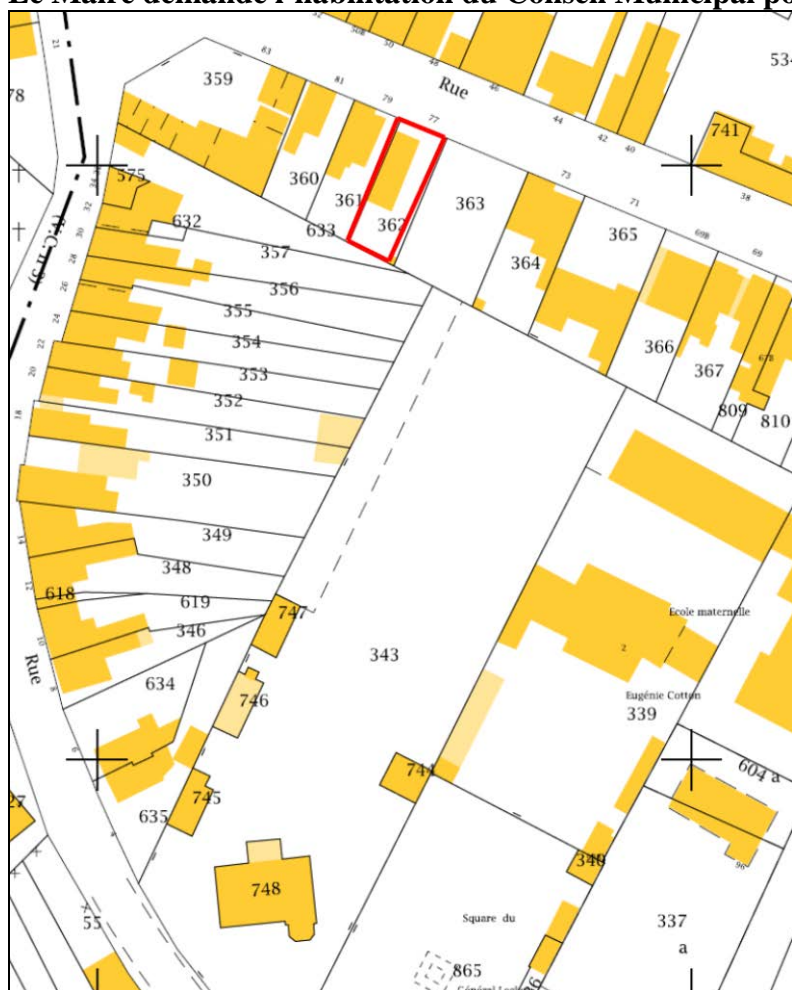
Vote : Unanimité

16) Parcelle cadastrée section AK n°362 sise 77 rue Victor Hugo

Lors du dernier Conseil Municipal a été adopté l'avenant à la convention opérationnelle Ville-EPF « Quartiers de la Gare et de l'Hôtel de Ville » visant à étendre le périmètre le long de la rue Victor Hugo jusqu'à son extrémité. Le Maire avait reçu l'autorisation à l'unanimité, de signer l'avenant. Il s'avère qu'une DIA concernant la parcelle cadastrée section AK n°362 sise 77 rue Victor Hugo avait été déposée préalablement et que nous serions hors délai en l'attente de l'avenant. La commune a donc dû se substituer au nouvel acquéreur, aux charges et conditions prévues au compromis et sans modification du prix (de 46 000€ + 4 990€ frais agence + 5 050€ frais d'acte). Cette acquisition s'inscrit dans un projet de

construction visant à construire un immeuble de logements d'accèsion en centre ville, les deux autres maisons sises n° 79 et 81 étant en cours d'acquisition par l'EPF, puisque l'avenant a été signé depuis.

Le Maire demande l'habilitation du Conseil Municipal pour signer cet acte.



Ce projet entre dans l'axe d'intervention de l'EPF, intitulé « Développer le recyclage foncier pour l'habitat, la mixité et le renouvellement urbain » et concerne les parcelles 362, 361, 360 et 359. Toutes quatre sont en entrée de rue, dans le prolongement du Parc Viala. 25 logements pourraient ainsi voir le jour grâce à un investisseur privé. Interrogé sur les parcelles postérieures au 362 par Monsieur Watremez, Monsieur le Maire répond qu'elles ne sont pas concernées par le projet.

Vote : 27 Pour – 1 Contre

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET DE L'EDUCATION

17) Augmentation tarification repas scolaires et adultes

Pour l'année scolaire 2014/2015, les tarifs des repas enfants (maternels ou primaires) ne se distinguaient que par le biais de la domiciliation ou non sur la commune de la famille. (Aulnésien : 2.60 €; Extérieur : 3.80 €)

Pour l'année scolaire 2015/2016, les tarifs ont également été augmentés, et une distinction d'âge a été ajoutée au critère de domiciliation dans la définition du prix du repas.

Pour l'année scolaire 2016/2017, le service Education propose donc d'appliquer une hausse des tarifs pour la rentrée (d'environ 2% avec application de l'arrondi) ; soit in fine :

- Hausse pour les aulnésiens de 0.05 €
- Hausse pour les extérieurs de 0.10 €

Proposition(s) du Service :

	2015 Tarif en vigueur	2016 Augm 2 %	2016 Avec l'arrondie
Boissons	1.15 €	1.18 €	1.20 €
Repas scolaire maternelle aulnésien	2.65 €	2.71 €	2.70 €
Repas scolaire maternelle extérieur	3.90 €	3.98 €	4.00 €
Repas scolaire primaire aulnésien	2.80 €	2.86 €	2.85 €
Repas scolaire primaire extérieur	4.20 €	4.29 €	4.30 €
Repas Personnel communal	4.00 €	4.08 €	4.10 €
Repas Conjoint et retraité du personnel communal – enfants du personnel communal – de 16 ans	5.70 €	5.82 €	5.80 €
Organisme en lien direct avec la Ville	7.90 €	8.06 €	8.05 €
Repas extérieurs	9.75 €	9.95 €	9.95 €

Mise en place des tarifs au 1^{er} septembre 2016

Le Bureau Municipal valide ces nouveaux tarifs et renvoie ce point en Conseil Municipal pour une application à la rentrée scolaire 2016/2017.

Vote : Unanimité

18) Participation des familles pour le périscolaire organisé par la Maison de la Petite Enfance

Dans le cadre du dispositif LEA, la Caisse d'Allocations Familiales a décidé en 2015 de modifier une tranche de quotient familial et indemniser la commune désormais pour les familles ayant une tranche de QF comprise entre 500 et 700 au lieu de 500 à 600 auparavant.

De façon à harmoniser les dispositions LEA de la CAF à l'ensemble des activités proposées par les services municipaux, il convient de modifier les participations demandées aux familles pour les activités périscolaires de la Maison de la Petite Enfance dès la rentrée prochaine.

Ces modifications de QF ont déjà été mises en œuvre dernièrement pour les activités ACM mercredi, petites vacances et été (courant 2015), ainsi qu'au sein des Centres Sociaux.

Il faut donc répercuter cette modification auprès des familles en ajustant la grille des quotients familiaux utilisés à ce titre.

En définitive, les familles relevant d'un **QF compris entre 601 et 700**, vont se voir appliquer le tarif de la tranche inférieure ; à savoir 0.60 €/heure au lieu de 1.05 €/heure comme précédemment ; **soit une baisse d'environ - 43 % ; la CAF participant financièrement sur les 3 premières tranches.**

Pour les familles disposant d'un QF entre 701 et 800, il n'y a pas de changement tarifaire.

PARTICIPATION DES FAMILLES

<u>Périscolaire maternel</u>				
Quotient Familial	Avant la modification	Quotient Familial	Après la modification	Participation CAF LEA
	A l'heure		A l'heure	
De 0 à 369 €	0,25 €	De 0 à 369 €	0,25 €	0.50 €
De 370 à 499 €	0,45 €	De 370 à 499 €	0,45 €	0.30 €
De 500 à 600 €	0,60 €	De 500 à 700 €	0,60 €	0.15 €

De 601 à 800 €	1,05 €	De 701 à 800 €	1,05 €	0
> 800 €	1,05 €	> 800 €	1,05 €	0
Non allocataire	1,05 €	Non allocataire	1,05 €	0

Si la famille est domiciliée à l'extérieur d'Aulnoye **et** avec un QF supérieur à 700 € le coût horaire est alors majoré de 40%.

En définitive, dès lors que la famille a un QF inférieur à 701 €, peu importe si la famille habite ou non la commune, les tarifs horaires seront ceux indiqués dans le tableau ci-dessous conformément aux dispositions fixées par la CAF.

L'Accord du Conseil Municipal est attendu.

Vote : Unanimité

19) Plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs

Dans le cadre de la loi du 29 mai 2002, un plan particulier de mise en sûreté (PPMS) doit être élaboré dans chaque école. Afin de respecter le protocole, les écoles ont besoin d'une mallette de 1^{ère} urgence à placer dans chaque lieu de mise en sûreté.

Seuls les éléments essentiels de la liste seront pris en compte, les denrées périssables ne seront pas considérées.

Le Bureau Municipal ayant autorisé l'achat de mallettes pour chaque école pour un coût de 750 € (150 € par école), l'accord du Conseil Municipal est sollicité.

Le Plan particulier de Mise en sécurité est désormais obligatoire et impose que chaque établissement soit doté d'une mallette d'urgence et d'un lieu de mise en sécurité. La ville a fait le choix de doter chaque mallette de denrées non périssables (radio, talkie-walkie, produits de soin)... Au cours du Conseil Municipal, il est proposé de compter deux mallettes pour Joliot Curie, en raison de son organisation en deux antennes et d'inclure également l'école du Sacré Cœur. Ce qui porte la dépense proposée au vote des élus à 1 050 €

Vote : Unanimité

DIRECTION DES SPORTS

20) Convention d'utilisation des salles de sports pour le Collège Jeanne d'Arc

En cette année scolaire 2015/2016, le Conseil Général du Nord prend en charge financièrement l'utilisation des salles de sport par le collège public Félix Del marle ; à hauteur de 14 € de l'heure.

Si le principe est acté la ville est toujours néanmoins dans l'attente de réception de la dite convention du département.

Par analogie aux dispositions prises lors des années scolaires précédentes, le service propose que la ville conventionne dans les mêmes conditions (à savoir : taux horaire identique à celui fixé par le Conseil Général, soit 14 €/H pour l'année scolaire en cours) avec le collège Jeanne d'Arc pour la totalité des créneaux horaires utilisés par les collégiens scolarisés dans cet établissement.

Le Bureau Municipal valide ce principe de convention Ville/Jeanne d'Arc pour l'année scolaire 2015/2016 et renvoie cette question en Conseil Municipal.

Vote : Unanimité

21) Subvention 2016 aux clubs sportifs non conventionnés

En lien avec la politique municipale en direction du mouvement sportif aulnésien, il appartient à la commune de délibérer sur le montant des subventions allouées à chacune de ses associations.

Au regard de l'enveloppe budgétaire globale 2016, déduction faite des sommes allouées par ailleurs aux 3 clubs conventionnés, il convient donc de déterminer pour l'année civile 2016 le montant pour les différentes associations sportives.

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance et à valider le tableau figurant en annexe (tableau fourni le jour du CM car passage en commission sport le 25 mai au préalable); lequel reprend en détails, les subventions 2016 qu'il est proposé d'attribuer aux différents clubs sportifs non liés par convention.

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2016
Aéro Radio Club AA	142,50 €
AS Tir	3 657,50 €
ASA Pétanque	950,00 €
ASA Tennis	7 000,00 €
ASETir Arc	1 995,00 €
Ass Gymnastique Volontaire	712,50 €
Canoë-Kayak Club AA	1 710,00 €
Club AA Badminton	665,00 €
Club Athlétisme AA	1 425,00 €
Echiquier AA	313,50 €
Hand Masculin HBA	10 925,00 €
Handi sport Contact	7 600,00 €
Judo Club AA	4 987,50 €
Karaté Club AA	1 425,00 €
Les Albatros	5 700,00 €
Sté Chasse amis réunis	250,00 €
Sté Colombophile cheminots	330,00 €
Sté Crosse au but	285,00 €
Sté de Pêche	400,00 €
Ass CES Del Marle (Alain Moreels ne prend pas part au vote)	300,00 €
Ass Lycée Jeanne d'Arc	300,00 €
OMS	15 926,50 €

L'adjointe aux sports précise que cela représente 21 associations et 2800 licenciés. Les subventions sont égales à celles versées l'an passé.

Vote : Unanimité

ADDITIF

1) Modification écriture pour le logiciel de l'école de musique

Suite à la panne du logiciel, cette dépense s'avère indispensable pour permettre à l'école de Musique de gérer ses inscriptions et le suivi des élèves. Le personnel devra également suivre quelques modules de formation.

Vote : 26 Pour – 2 Abstentions

2) Modification du tarif périscolaire Primaire

Conventionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales pour le périscolaire primaire.

Le périscolaire primaire fonctionne dans les locaux de l'école Paul Stiévenart avec un service de transport des enfants dans les 2 autres écoles. Il a lieu tous les matins du lundi au vendredi de 7 h 30 à 8 h 30 et tous les soirs (sauf le mercredi) de 17 h à 18 h. Il vient aussi occasionnellement en remplacement (notamment à la veille des périodes de vacances scolaires) de l'accompagnement éducatif encadré par les enseignants et qui a lieu de 16 à 17 h. Dans le cadre de leur politique d'action sociale en direction du temps libre des enfants et des adolescents, les CAF contribuent au développement de ces temps d'accueil par un soutien financier et technique. Ceci notamment par le biais de l'attribution d'une subvention « prestation de service » et d'une subvention dite LEA (Loisirs Equitables et Accessibles). Ces subventions étant déjà attribuées pour la commune pour d'autres activités (Accueils Collectifs de Mineurs, périscolaire maternel), elles sont indissociables et ne peuvent être sollicitées séparément.

Les moyens financiers octroyés à ce titre sont conditionnés à :

- la déclaration préalable et actualisée des ACM's auprès des services de la DDCS, l'activité remplit à priori à ce jour les critères de recevabilité liés à la réglementation,

- la production régulière et actualisée d'éléments de bilans et d'évaluation,
- l'ouverture et l'accès à tous favorisant la mixité sociale,
- une accessibilité financière pour toutes les familles au moyen de tarifications modulées en fonction des ressources,
- une implantation et un fonctionnement territorial en adéquation avec les besoins locaux,
- la production d'un projet éducatif et pédagogique.

Il est proposé à la collectivité de conventionner avec la CAF. L'ensemble des données ci-jointes permettent d'apprécier la pertinence de cette proposition et des modifications que cela va engendrer et qui se traduisent essentiellement par une participation des familles modulées en fonction de leur situation financière.

Voir tableau en annexe

L'adjointe en charge de l'enseignement souligne les économies qui seront ainsi réalisées par les familles grâce à ce conventionnement comme cela est signalé dans le tableau joint en annexe.

Vote : Unanimité

Monsieur le Maire clôture la séance à 20 h